

La Vesancière

N° 77 - XX^e année

Avril 2016





FONCTIONNEMENT DU BULLETIN

Réception des articles

A la mairie ou auprès des personnes suivantes :

Geneviève Blanc 04 50 41 56 83

Eliane Jonker 04 50 42 39 39

Nouvelle adresse électronique : e.jonker@vesancy.fr

Dernier délai pour les articles de la prochaine parution : **30 juin 2016**

Distribution

Janvier Amicale des sapeurs pompiers

Avril CLAV

Juillet Les Amis de la chapelle

Octobre PEVV

Dès la réception, merci de distribuer les bulletins

le plus rapidement possible,

(dans les 2 à 3 jours maximum)

Calendrier des animations du 2^{ème} trimestre 2016

Mercredi 27 avril

Au Bon Sens

pause café à 10h

Samedi 30 avril

PEVV

nettoyage de printemps à 9h

Lundi 16 mai

Amis de la chapelle

pèlerinage et Kermesse

Vendredi 27 mai

CLAV

repas 20 ans du CLAV à 11h

Dimanche 26 juin

Amicale Pompiers

concours de pétanque à 9h



HORAIRES du SECRETARIAT de MAIRIE

ETAT CIVIL

**Du lundi au vendredi
de 8h à 12h**

le mardi soir de 18h à 19h30

Permanences M. le maire sur rendez-vous

Lundi et vendredi (en fin de matinée)

Permanences M. le maire et adjoints sur RV

le mardi de 18h à 19h

 : 04 50 41 53 55

 : mairie@vesancy.fr

Web : www.vesancy.fr

Naissances

Gavin Mc Kenzie 30 janvier 2016

Jade Gabriel-Robez 1^{er} février 2016

Joachin Choux 02 mars 2016



Mariage

Kunal Massé & Anna Kounina

9 avril 2016



LE MOT DU MAIRE

La dernière née de nos **associations** "Au Bon Sens" fourmille de projets d'animation de la vie au village : point de rencontre, musique, produits du jardin etc... Nous lui souhaitons le succès et la pérennité de leurs grandes sœurs du CLAV qui fête ses vingt ans, des "Amis de la chapelle" qui préparent activement la fête du lundi de Pentecôte, de PEVV qui organise le 30 avril une journée de nettoyage de printemps, sans oublier l'Amicale des Pompiers et celle de nos Amis Chasseurs. Le conseil municipal leur a récemment accordé une subvention communale pour leur contribution à l'animation du village et l'aide apportée aux habitants. Merci à tous !

Le préfet de région nous a récemment confirmé **l'inscription du château au titre des Monuments Historiques**. C'est l'aboutissement d'un long processus qui permettra d'assurer la protection et l'entretien de ce témoin emblématique de notre beau village, avec les contraintes liées à la préservation du bâtiment historique et des espaces et bâtiments environnants mais qui apportera la notoriété touristique et facilitera l'aide de l'Etat et des donateurs sollicités.

2016, les projets se concrétisent :

Après les études préliminaires, **l'aménagement de la rue du château** entre dans la phase de définition et d'évaluation précise : plans détaillés, phasage des travaux, enveloppe budgétaire. Le projet ne sera finalisé qu'après la prise en compte des observations et suggestions de chacun d'entre vous. Pour cela, une **réunion publique** sera organisée lorsque l'urbaniste et les services de la DDT nous auront soumis le projet détaillé. Probablement avant l'été.

Le projet de réhabilitation du rez-de-chaussée de **l'ancienne cure** est engagé. Les travaux débiteront à l'automne. Vous trouverez des précisions sur ces deux projets dans les pages suivantes.

Dernier projet d'envergure : le **captage des eaux du forage de la Combette** arrive dans la phase de réalisation : les travaux vont débiter incessamment. Le raccordement au réseau public devrait être effectué dans l'été.

La coordination des travaux nécessite de renforcer l'équipe en charge : le conseil municipal a récemment nommé **François Beaudet adjoint** en charge des travaux. Nous lui souhaitons plein succès dans la conduite des opérations.

Bien à vous
Pierre Hotellier

Principales décisions prises par le conseil municipal lors des séances du 12 janvier, 9 février et du 15 mars 2016

PROJETS

Réaménagement de la rue du Château

Afin d'assurer une continuité piétonnière dans la rue du Château et pour des raisons de sécurité, il a été confié au cabinet Fontaine la réalisation d'un avant-projet. Des aménagements de sécurité sont prévus en trois endroits : le carrefour de la route de Divonne et de la Chapelle, la zone du Château et le bas du village.

L'assemblée a approuvé à la majorité (8 voix pour et 2 voix contre) l'avant-projet du cabinet Fontaine divisé en 3 secteurs d'intervention, sur la base d'un coût prévisionnel maximum de travaux de 375 000 € HT soit 450 000 € TTC ainsi que la rémunération de la prestation de 28 125 € TTC et a autorisé M. le maire à solliciter des subventions auprès des différentes administrations.

Devant les interrogations de certains administrés (lettres, pétition internet), M. le maire a présenté une mise au point sur les objectifs du projet, sur le phasage des travaux et sur l'enveloppe budgétaire, à la charge de la commune, limitée à 300 000 € TTC. Cette mise au point a été ensuite distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

M. le maire invite les personnes intéressées à venir consulter l'étude de faisabilité du projet en mairie et à apporter les remarques qui contribueront à préciser le projet.

Réhabilitation de l'appartement de la cure en salle polyvalente

Cette salle abriterait temporairement les garderies et activités périscolaires et servirait de salle de réunion aux associations ou autre en remplacement de la salle annexe du château qui est d'une part, devenue exiguë pour certaines activités et d'autre part, ne répond plus aux normes d'accessibilité.

Le cabinet d'architectes Archi Design a présenté une proposition d'un montant prévisionnel de travaux de 155 000 € HT et de frais d'honoraires de 10% soit 15 500 € HT.

L'assemblée a décidé, à l'unanimité, de confier à l'atelier Archi Design et à ses cocontractants, la maîtrise d'œuvre des travaux et à la société DEKRA la mission de contrôle de base des travaux et celle de délivrance de l'attestation d'accessibilité.

URBANISME

Déclaration préalable

79 chemin de Pochet - modifications d'ouvertures : *avis favorable de la CCPG.*

Dépôts de permis de construire

Proposition de modification du projet de construire, route de la Vesancière : *avis défavorable de l'assemblée.*

D'une maison individuelle et d'un garage sur l'OAP en Pochet : *dossier à l'instruction du service ADS de la CCPG.*

D'une maison individuelle, sur un des lots de la division de parcelles de M. Petiot : *à l'instruction de la CCPG.*

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

TRAVAUX

Dans le cadre de l'entretien des réseaux d'eau pluviale, il a été nécessaire de procéder au curage de certains fossés. Après consultation, la société Gros a présenté un devis pour le curage des fossés de Bottenay, sous rivière, la Combette, place de la Batteuse pour un montant de 7386 € TTC. Ces travaux ont été effectués en mars.

FINANCES

♦ Budget

Compte administratif du budget principal 2015, approuvé.

Section fonctionnement	Réalisés
Dépenses	486 911,46 €
Recettes	527 016,55 €

Résultat du réalisé de l'exercice 2015 40 105,19 €

Résultat reporté au 31/12/14 100 000 €

Résultat 2015 section fonctionnement : excédent de fonctionnement 140 105,09 €

Section investissement	Réalisés	Reste à réaliser
Dépenses	52 565, 22 €	5400 €
Recettes	187 166,61 €	
Résultat du réalisé de l'exercice 2015	134 601,39 €	
Résultat reporté au 31/12/14	757 853,94 €	
Résultat 2015 section investissement : résultat cumulé		892 455,33 €
Résultat global 2015 : 1 032 560,42 €		

Affectation des résultats de fonctionnement de 2015, approuvé

Il est proposé de reporter l'excédent de 140 105, 09 € en recette de fonctionnement.

Budget prévisionnel primitif 2016, voté

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont tenu compte des réalisés de l'année précédente et des nouvelles situations. Ainsi, ont été intégrées les prévisions de dépenses supplémentaires liées aux régularisations des dépenses du personnel (nouveau régime indemnitaire aux agents, participation à la complémentaire santé, évolution des échelons, augmentations des cotisations sociales).

Les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie tiennent compte des interventions indispensables pour maintien du patrimoine et pour la sécurité.

Les dépenses bois intègrent le programme des travaux en forêt présenté en début d'année, par l'agent de l'ONF.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

Les recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont abondées par les recettes qui ont intégré :

- le report de résultat 2015
- les recettes des services (péri éducatif et garderie) et patrimoine (nouveau contrat pour remblaiement carrière) en tenant compte des réalisés de l'année précédente et des nouvelles situations. Les recettes de bois sont données sur la base du programme des travaux en forêt présenté par l'agent de l'ONF.
- les recettes fiscales évaluées selon les données des bases fiscales prévisionnelles de la direction générale des finances publiques et sur la base d'un maintien des taux.
- les montants des dotations annoncées par l'Etat et par le Département pour la compensation genevoise.

Le budget prévisionnel primitif 2016 est équilibré en section fonctionnement et en section investissement comme suit :

	DEPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT	775 855,09 €	775 855,09 € (intégrant un report de
INVESTISSEMENT	1 062 002,97 € dont 5400 € de reste à réaliser	1 062 002,97 € (intégrant un report de résultat 2015 de 892 455,33 €)

♦ Taux de la fiscalité des ménages pour 2016

2016	Taux Votés
Taxe d'habitation	12,74 %
Taxe foncière bâti	6,87 %
Taxe foncière non bâti	34,35 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	19,09 %

Pour le budget 2016, l'assemblée décide, à l'unanimité d'appliquer les mêmes taux qu'en 2015

- ♦ Les subventions aux associations de Vesancy et du Pays de Gex ont été renouvelées pour un montant de 4000 €.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

SERVICES PERISCOLAIRES

Tarification des heures de surveillance du repas de midi

Ce service reçoit en moyenne 25 enfants par jour. Pour assurer la surveillance deux agents sont affectés, à raison d'une heure et demi chacun, 4 fois par semaine. De plus, deux heures hebdomadaires sont consacrées à l'entretien.

Une estimation du coût du service a été réalisée pour 2015 intégrant les frais de personnel et les dépenses en fluides. Le coût total pour la commune revient à 3,19 € par repas.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de demander aux familles une participation des frais de surveillance du repas de midi, de 2 € par enfant et par jour de surveillance. Cette facturation sera effective à partir de la prochaine rentrée scolaire en septembre 2016.

RELATIONS AVEC LA CCPG

Projet de schéma de mutualisation

C'est une mise en commun de moyens dans le but d'améliorer l'efficacité des services publics dans un rapport d'égalité entre communes

Il a été adopté par la CCPG pour la période 2016-2020.

Il comprend : le service instruction des ADS (Autorisations du Droit des Sols), une mise à disposition des services pour les eaux pluviales, mise à jour du réseau des eaux pluviales, groupement de commandes pour la maintenance des poteaux incendie.

Les champs de mutualisation sont prévus pour une mise en place en 2017-2020 : ressources humaines, commande publique, système d'information, gestion des archives.

DIVERS

Le Parc Régional du Haut Jura a retenu notre candidature pour accueillir durant l'été une projection **cinéma en plein air** dans la cour du château. Elle sera assurée par l'association Ecran Mobile. La manifestation sera annulée en cas de pluie. Des précisions seront communiquées ultérieurement.

Prochaines séances du conseil municipal à 20h30, les mardis : 03 mai - 07 juin - 05 juillet

L'intégralité des comptes rendus est disponible sur le site internet de la mairie www.vesancy.fr sous l'onglet "Mairie" et sur les panneaux d'affichage.

Lors du **recensement**, effectué du 21 janvier au 20 février 2016, je tiens à remercier les personnes du village qui m'ont très bien accueillie et même souvent aidée dans ma tâche pour contacter les personnes difficilement joignables. J'ai pu ainsi faire remplir les formulaires à 98 % de la population.

La population du village serait en baisse, par rapport au recensement de 2011, mais attendons le chiffre officiel de l'INSEE.

Isabelle Guillemain

Inscriptions à l'école publique de Vesancy

à partir de 3 ans révolus au 31 décembre

Afin de préparer au mieux l'année scolaire suivante, il est recommandé de venir faire les inscriptions en mairie avant la fin mai.

Documents à fournir

- ⇒ copie du livret de famille,
- ⇒ copie du carnet de vaccination de l'enfant,
- ⇒ certificat de radiation du précédent établissement scolaire,
- ⇒ justificatif de domicile récent (facture d'électricité, impôts...)

L'école publique de Vesancy comprend une classe maternelle (Petite Section, Moyenne Section, Grande section) et CP et une classe élémentaire (CE1, CE2, CM1, CM2).

Temps d'école

Lundi	9h00 - 12h00	13h30 - 16h00
Mardi	9h00 - 12h00	13h30 - 16h00
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi	9h00 - 12h00	13h30 - 16h00

ecole.de.vesancy@luxinet.fr

Services périscolaires et activités

Afin d'aider les parents à concilier leurs horaires professionnels avec les horaires scolaires de leur(s) enfant(s), la municipalité a mis en place plusieurs services périscolaires.

Les **inscriptions** à ces différents services ou activités **sont obligatoires** auprès du secrétariat de mairie et à la charge de la famille.

Garderie périscolaire du matin de 7h50 à 8h50 : lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi

Garderie périscolaire du soir de 16h30 à 18h30 : lundi-mardi-jeudi-vendredi

Un service **du repas de midi de 12h et 13h30** accueille les enfant tous les jours, **sauf le mercredi**, sous la surveillance d'un ou plusieurs agents communaux. Les repas sont fournis par les familles.

Depuis la rentrée scolaire 2014-2015, la municipalité a mis en place les **Activités Péri Educatives (APE) :** lundi - mardi - jeudi de **16h00 à 16h30** et le vendredi de **15h00 à 16h30**.

Les différentes fiches d'inscription sont téléchargeables sur le site de l'école et de la mairie.

COURRIER CCPG COURRIER CCPG



Besoin d'un bilan
Énergétique ?



Besoin d'une aide pour monter
vos dossiers d'aides financières ?



Besoin d'un artisan ?



Réseau rénovation est un service d'accompagnement des particuliers à chaque étape de leur projet de rénovation de leur logement : bilan énergétique, définition du plan de travaux après visite du logement, montage des dossiers de financement, recherche de professionnels pour la réalisation de travaux et valorisation des certificats d'économie d'énergie.

Grâce à une aide financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ain, le coût de l'accompagnement pour les ménages s'élève à 300 euros pour les propriétaires de maison individuelle et entre 600 et 800 euros pour les copropriétés, selon leur taille.

Ce service est animé par Hélianthe et joignable en appelant le conseiller énergie au 04 50 99 30 49.

La CCPG et Hélianthe restent à votre disposition pour vous présenter plus en détail Réseau rénovation.

N'hésitez pas à contacter Sandrine Brasier au 04 50 42 05 66 pour tous renseignements complémentaires.



Horaires d'été de la déchèterie intercommunale de Versonnex

De mars à octobre 2016

- Du lundi au vendredi : 8h30 - 11h55 et 13h30 - 17h55
- Samedi : 8h30 - 17h50
- Dimanche : 9h - 11h50

Fermeture les jours fériés suivants :

- Dimanche 27 mars et lundi 28 mars
- Dimanche 1er mai
- Jeudi 5 mai
- Dimanche 8 mai
- Lundi 16 mai
- Jeudi 14 juillet
- Lundi 15 août

La collecte des ordures ménagères en porte à porte et le tri sélectif en porte à porte sont maintenus les jours fériés.

COURRIER SOUS-PRÉFECTURE

IMMATRICULATION DES VEHICULES A LA SOUS-PREFECTURE DE GEX UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Depuis le **1^{er} février 2016**, tous les usagers souhaitant effectuer des démarches relatives à l'immatriculation de leur véhicule, doivent impérativement avoir obtenu un rendez-vous avant de se présenter en sous-préfecture.

Cette nouvelle organisation concerne toutes les démarches possibles, à savoir :

- ⇒ changement de titulaire du certificat d'immatriculation
- ⇒ Certificat de situation administrative du véhicule
- ⇒ Changement d'état civil (ou raison sociale pour les personnes morales)
- ⇒ Changement de domicile
- ⇒ Changement des caractéristiques techniques du véhicule
- ⇒ Correction du certificat d'immatriculation
- ⇒ Demande de duplicata (perte ou vol du certificat d'immatriculation)
- ⇒ Immatriculation d'un véhicule diplomatique (CERN)
- ⇒ Immatriculation d'un véhicule neuf
- ⇒ Immatriculation en zone franche Pays de Gex (TTW)
- ⇒ Importation de véhicule (UE, Suisse, hors UE)

A cette fin, les usagers doivent prendre rendez-vous sur le site internet :

www.ain.gouv.fr → Prendre un rendez-vous → Certificat d'immatriculation en sous-préfecture de Gex

Les rendez-vous sont uniquement proposés via le site internet. Aucun rendez-vous ne sera attribué par courriel ou téléphone.

Les rendez-vous proposés le sont pour les deux semaines en cours. En cas de calendrier complet, il est nécessaire d'attendre le lundi suivant afin de prendre rendez-vous sur la plage suivante.

Renseignements au 04 50 41 51 51 les lundi et mardi de 14h à 16h et le mercredi matin de 9h à 12h ou par courriel : pref-cartesgrises-gex@ain.gouv.fr .

Seuls les dossiers complets seront traités.

Enfin, si les usagers (sauf pour la délivrance de plaques diplomatiques CERN) ne souhaitent pas se déplacer en sous-préfecture de Gex, ils ont la possibilité d'effectuer leurs démarches :

- ⇒ par voie postale : Sous-préfecture de Gex, 26 rue Charles Harent, BP 409, 01170 GEX
- ⇒ auprès d'un professionnel de l'automobile dûment habilité dont la liste est disponible à l'adresse : <https://immatriculation.ants.gouv.fr> → Services associés / Où immatriculer votre véhicule ?
- ⇒ Par le biais du site : www.mon.service-public.fr pour le changement d'adresse.

La mise en place de cette nouvelle démarche permettra d'apporter une meilleure réponse aux attentes des usagers en réduisant les délais d'attente actuellement constatés.



Les Amis de la Chapelle



Lundi de Pentecôte

16 mai 2016

***Pèlerinage
à la chapelle de Riantmont
et Kermesse***

*Le lundi de Pentecôte, les **Amis de la chapelle** et le **Groupelement paroissial** organisent à Vesancy, le pèlerinage à la chapelle de Riantmont suivi de la kermesse dans la cour du château.*

10 h 15 *Départ des pèlerins devant l'église de Vesancy*

11 h 00 *Messe en plein air, à la chapelle (si mauvais temps, la messe a lieu à l'église)*

12 h 30 *Repas champêtre (grillades au feu de bois) dans la cour du château (sous les tentes abritant du soleil ou de la pluie).*

Après-midi *Animation musicale et jeux divers pour les enfants.*

Toutes les bonnes volontés qui voudront apporter leur aide pour le bon déroulement de cette fête sont les bienvenues.

Venez nous rejoindre !

- ⇒ Vendredi 13 mai à 14 h : transport du matériel de la commune de Gex
- ⇒ Samedi 14 mai à 14 h : montage du bar, pose des guirlandes
- ⇒ Dimanche 15 mai à 14 h : mise en place des tentes de la commune
- ⇒ Lundi 16 mai à 7 h : installation des tables et bancs
 - à 9 h : dépôt des gâteaux « maison » au stand pâtisserie
 - à 12 h : service du repas, café, pâtisseries, vente des enveloppes puis aide aux stands des jeux d'enfants.

Fin avril, un avis dans chaque boîte à lettres vous rappellera cette fête.

Aussi réservez la date du lundi 16 mai pour une belle journée de rencontre et d'amitié dans notre village.

Les Amis de la chapelle

AU BON SENS AU BON SENS AU BON SENS

Au Bon Sens démarre une nouvelle saison avec paniers, jardin, café, et plus...

Après ces quelques mois de calme, le printemps a amené beaucoup d'inspiration et des nouveaux projets Au Bon Sens. Nous sommes très enthousiastes et prenons comme exemple le film «Demain» qui montre de merveilleuses initiatives positives locales partout dans le monde. Allez le voir si vous ne l'avez pas encore fait et un de ces nombreux projets serait de montrer des films comme celui-là à Vesancy.

Le 1^{er} avril nous nous sommes réunis pour discuter et échanger des idées. Un grand merci à Kajari qui avait préparé une délicieuse soupe et à Cécile Devesa et Mathieu Gros qui se sont déplacés pour nous parler de leurs activités et paniers. Ils fournissent depuis sept ans déjà des paniers bio à Challex et Ferney-Voltaire, et nous avons déjà pu les tester fin 2015. Nous proposons de former un groupe Vesancy pour prendre des abonnements paniers chez eux.

Paniers de fruits de Cécile et de légumes de Mathieu

Qu'est ce que c'est ?

De mi-mai environ jusqu'à Noël, Cécile et Mathieu fournissent des paniers de fruits et légumes bio à Ferney-Voltaire tous les vendredis soirs. Il s'agit de petits paniers légumes pour +/- 13 € et grands paniers légumes pour +/- 22 € ainsi que des paniers fruits +/- 15 euros, plus la possibilité d'adopter une poule qui vous pond 6 œufs chaque semaine. Jetez un coup d'œil sur leur blog : <http://lafeuilledechousurlatoile.blogspot.fr>.

Comment ça marche ?

Le principe fonctionne avec un engagement pour toute cette période, c'est-à-dire prendre un abonnement. Ainsi, les producteurs savent déjà ce qui va être vendu, et font leur plan de culture en fonction, donc moins de perte et plus de sécurité pour eux et des bons produits tous frais assurés pour nous.

Vesancy

Avec une équipe de gens abonnés dans le village nous pouvons individuellement suivre le système d'abonnements et en même temps avoir les avantages de plus de flexibilité et de partage des tâches :

- chercher à tour de rôle les paniers à Ferney Voltaire (une fois toutes les 6 semaines par exemple, si nous sommes assez nombreux)
- organiser la distribution à Vesancy
- on peut s'abonner à un demi panier avec quelqu'un d'autre (si un panier toutes les semaines est trop)
- si un vendredi vous n'êtes pas là, s'organiser pour prendre le panier chez quelqu'un d'autre
- faire un groupe de remplaçants qui ne peuvent pas s'abonner mais veulent bien prendre un panier de temps en temps, si quelqu'un part en vacances par exemple.

Comment faire si je suis intéressé ?

Faites nous le savoir par email : contact@aubonsens-vesancy.fr ou téléphone 09 53 76 89 73 (Margriet).

Nous faisons un inventaire en ce moment et dès que nous avons tous les éléments de Cécile et Mathieu on vous passera les détails et contrats à remplir.

Pour participer à ce système il faudra devenir membre de l'association (10 €/an).

Jardin collectif

Il y a certes beaucoup de vesanciens qui cultivent déjà des légumes dans leur jardin. Il reste néanmoins pas mal de petits terrains perdus dans le village qui pourraient se transformer en potagers collectifs au profit de tous. Nous avons bien envie de tenter l'installation d'un jardin bio/permaculture dans le petit plot à côté du terrain de pétanque. C'est maintenant le moment de préparer et planter. Qui a envie de participer à cette initiative, de n'importe quelle manière ?

Contactez **Hanna** tél : 06 28 30 63 90 ou contact@aubonsens-vesancy.fr.

Café place du château mercredi 27 avril

En attendant le démarrage des paniers nous organisons un café-terrasse le matin du mercredi 27 Avril sur la place du château.

Allen Toocaram, torréfacteur de café dans le pays de Gex, www.grainetfeuille.com, s'y installera avec sa caravane à partir de 10h du matin. Il nous préparera le café et on pourra déguster ainsi qu'acheter ces délicieux mélanges de graines et feuilles. Il y aura aussi d'autres produits à la vente, tels que les fromages de chèvre de Chezery, des œufs et plus.

Vous êtes tous conviés à venir faire votre pause café ou thé le mercredi 27 avril de 10h à 12h !



CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV

L'assemblée générale du CLAV du 16 mars 2016

Après les approbations du rapport moral et du rapport financier, par l'assemblée, la présidente Lisbeth a proposé le renouvellement du bureau par tiers soit 2 membres sortants : Charles Seiler et Dominique Groulade. Deux nouveaux membres, M. Daniel Nury et Jean-François Spyse se sont présentés pour faire partie du comité. Charles Seiler n'a pas désiré se représenter tandis que Dominique Groulade a réintégré le comité. Le nouveau comité se compose donc de 9 membres : Marie-Thérèse Consani, Lisbeth Ducret, Valérie Ducret, Jacqueline Gillot, Dominique Groulade, Eliane Jonker, Daniel Nury, Jean-François Spyse et Jacqueline Steichen.

En ce qui concerne les projets, il est prévu de célébrer les **20 ans du Clav**. Pour cela, le comité propose un repas pour tous les membres au restaurant le Pré Fillet aux Molunes dans le Jura. Le club prend en charge le transport en bus et une partie du repas tandis que les membres s'acquitteront d'un forfait de 20 €. Cette sortie est prévue le **vendredi 27 mai 2016**.

La présidente a chaleureusement remercié tous ceux qui aident à la bonne marche du club : la mairie pour la subvention, les bienfaiteurs pour leur dons, les membres du comité pour leur dévouement, Alain Teppe pour les excellents repas, ... Elle a tenu à remercier, au nom du CLAV, tout particulièrement, Charles Seiler, vice-président du CLAV depuis 1999. Généreux de son temps comme de sa gentillesse pendant ces nombreuses années au sein du bureau ; il fut fort apprécié.

L'assemblée générale se termina autour du verre de l'amitié.

PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PE

La décoration des fontaines

Le thème de cette année sera **les fables de la Fontaine avec le lièvre et la tortue, le corbeau et le renard, le rat des villes et le rat des champs et la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf.**

Pour les 2 fontaines couvertes les thèmes choisis sont **les chalets d'alpage et les légendes de Vesancy et de la région**. Ces thèmes seront repris et présentés lors de **la journée du patrimoine du 17 septembre** par Alexandre Malgouverné.

La petite équipe a déjà commencé la réalisation de ces décorations et espère, dans la mesure du possible, que les fontaines seront parées pour la fête du village à la Pentecôte. Un jeu concours sera organisé et vous trouverez le règlement affiché sur chaque fontaine.

L'équipe se réunit tous les mardis à 20h 30 à la bibliothèque. Les bonnes volontés sont les bienvenues ainsi que la fourniture d'objets tels que des briques en carton (rincées) de lait ou de jus de fruits de toutes tailles.



Samedi 30 avril : nettoyage de printemps

RV sur le parking des pompiers à **9h** pour former des équipes :

- ⇒ Pour le ramassage des déchets dans le mont
- ⇒ Pour la mise en valeur de la petite place en bas du village et des murs anciens (brossage)

Une collation sera offerte aux participants vers midi à la bibliothèque

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS



CONCOURS DE BOULES

DIMANCHE 26 JUIN 2016

POMPIERS/CLAV

Ouvert à tous dès 9h

buvette

repas



SAPEURS-POMPIERS SAPEURS POMPIERS

Conseils du Centre de Première Intervention de Vesancy

Les nouveaux pictogrammes signalant les produits domestiques dangereux



SAMU



Dangereux, nocif et irritant



Inflammable



Gaz sous pression



Pompiers



Police
Gendarmerie



Polluant
pour l'environnement



Produit dangereux
pour la santé



Explosif



Toutes
urgences



Comburent



Corrosif



Toxique

Pour vos nids d'hyménoptères prenez contact avec la mairie ou
au 06 07 77 23 32 et nous interviendrons dès que possible



UFC-QUE CHOISIR DE L'AIN QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un maillon de l'Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR, créée en 1951. C'est la plus ancienne association généraliste de défense des consommateurs en Europe.

Avec ses 170 associations locales, dont la nôtre, ses 150 000 adhérents, les 450 000 abonnés à sa revue QUE CHOISIR, et 48 000 abonnés à QUE CHOISIR santé, et son site QUE Choisir en ligne 45 000 abonnés (le site le plus visité après celui du Monde), c'est également la plus importante sur le plan national.

L'association locale de l'Ain est née, administrativement en mars 2005 et a commencé ses permanences le 30 août de la même année.

Partis avec 7 adhérents, nous passons, à ce jour à un millier.

Notre philosophie : celle de l'UFC-QUE CHOISIR à savoir :

défendre les consommateurs dans tous les domaines en rapport direct avec la consommation.

C'est ainsi, qu'en 2011 nous avons instruit quelques 800 dossiers de litiges et conseils qui ont permis à nos adhérents de récupérer une somme globale de 200 000 €.

Nous traitons tous les litiges entre les particuliers et les professionnels dans le domaine de la consommation.

Dans les secteurs qui ne sont pas de notre compétence : droit du travail, problèmes de voisinage etc., nous nous efforçons toujours de conseiller le consommateur et de le diriger vers l'organisme compétent.

Nous recherchons toujours la solution amiable.

Mais lorsque la chose n'est pas possible, nous guidons l'adhérent dans la constitution de son dossier pour aller en devant la juridiction compétente. Nous ne pouvons pas y aller à sa place mais, étant habilité à ester en justice nous pouvons, dans certains cas, nous porter partie civile.

Nous sommes indépendants de tous pouvoirs politiques ou économiques.

Nos seules ressources sont constituées par les adhésions (35€ la 1^{ère} année et 32€ les années suivantes). Nous avons institué une adhésion de solidarité de 5,50€ pour les personnes les plus démunies qui ont besoin d'être défendues.

Nous ne faisons aucune publicité et, de ce fait, nous ne sommes pas prisonniers de nos annonceurs et pouvons donc traiter les dossiers avec un maximum d'efficacité.

Nos permanences accueil des consommateurs :

à Bourg en Bresse : une demi journée, du lundi au vendredi, le jeudi tout le jour, mais aussi à St Genis Pouilly, Ferney Voltaire, Nantua, Belley, Pont de Veyle, Montluel, Villars les Dombes, une demi journée par semaine.

Nos permanences conseils téléphoniques : les mardi & vendredi matin au 04.74.22.58.94

Les enquêtes

Avec sa brigade d'une quarantaine d'enquêteurs, notre association locale participe à toutes les enquêtes générées sur le plan national par notre Fédération. Nous publions ensuite les résultats pour le département.

Les représentations :

Nous représentons les consommateurs et les usagers dans diverses structures départementales
Commission de surendettement, aménagements commerciaux etc. et des établissements hospitaliers.

NOUS AVONS BESOIN DE BENEVOLES

Pour étoffer nos permanences, notre plateforme téléphonique, notre service enquête, nos représentations.

Si vous avez un peu de temps libre et si, comme nous, vous désirez aider les consommateurs et les usages :

REJOIGNEZ NOUS

Le meilleur accueil vous sera réservé – formation assurée en interne -

Maison de la Vie Associative – 2, bd Irène Joliot Curie – CS 70270 –

01006 Bourg En Bresse cedex

par téléphone : le secrétariat : 04.74. 22.58.94 – le président : 06.70.37.27.81

Par courriel : contact@ain.ufcquechoisir.fr

ANNONCE ANNONCE ANNONCE ANNONCE

C'est printemps, le meilleur moment pour drainer le corps avec le drainage lymphatique

Le **drainage lymphatique manuel** est une technique de **massage** doux destiné à stimuler la circulation de la **lymphe** et à détoxifier l'organisme, tout en renforçant le système immunitaire.

- Il assure l'élimination des produits nocifs et des toxines pouvant détruire ou modifier les tissus cellulaires.
- Favorise la cicatrisation et réduit les risques d'infection grâce à son action nettoyante et régénératrice.
- Permet d'éviter l'enflure des membres, la formation de cellulite, le vieillissement prématuré, les vergetures et les jambes lourdes.
- Renforce le système de défense de l'organisme en diffusant des globules blancs permettant de lutter contre les germes.
- Régule le métabolisme.



Dorota vous propose trois séances de drainage lymphatique à 70 € chaque (au lieu de 80) et vous offre une séance d' Access Bars

Il s'agit d'une technique d'**activation des points spécifiques**, qui va créer une barre électro-magnétique permettant le relâchement de mémoires très anciennes pouvant remonter aux origines de l'humanité. Elle permet ainsi de dissoudre des schémas limitatifs et répétitifs pour faciliter une plus grande ouverture à la conscience par la libération immédiate des mémoires négatives (vieilles histoires familiales ou ancestrales, inconscient collectif, traumatismes non résolus...)

Les résultats ?

- lâcher prise immédiat
- libération des points de vue limitatifs
- réduit stress, inquiétude, excès de pensées
- peut aider à soulager les douleurs physiques
- améliorer les problèmes d'attention



Lorsque l'énergie circule librement, nous accédons à plus de Conscience et nous nous sentons reliés et inspirés et nous sommes heureux.

Pour plus de renseignements www.Dorotka.jimdo.com et pour RV appeler Dorota au 06 80 23 68 19

Repas indien

**Un grand bravo à Mr Verma
et à tous les parents, ou anciens parents d'élèves
aux élèves ou anciens élèves,
ou simples supporters de l'école
qui ont permis la réussite de cette soirée
dans une ambiance détendue et conviviale
autour de mets aux saveurs parfumées de l'Inde
(ou très épicés pour les plus téméraires)**

M. Grandclément



CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

Le compte est bon

Toutes les semaines, nous jouons au compte est bon.

Les règles sont simples, celui ou celle qui trouve le nombre donné avec les nombres fournis gagne. Voici le nombre à trouver et les nombres à utiliser :

844

À faire avec ces nombres :

10

8

7

6

5

4

(possible en utilisant cinq nombres seulement)

Axel CM2

Côté sciences

Nous participons à un projet sur le réchauffement climatique. Nous faisons des recherches sur internet et nous lisons des articles scientifiques. Nous avons aussi fait des expériences.

Vendredi 1^{er} avril nous avons participé avec d'autres classes à une vidéo conférence avec un chercheur du CNRS à Toulouse, le professeur Cazenave.

Nous sommes en train de rassembler tout ce que nous avons appris dans un document pour mettre sur internet.

Le Boggle

Le boggle est un jeu dans une grille de 3 par 3 avec une lettre dans chaque case et avec ces lettres, il faut trouver le plus de mots possible :

I	B	A
G	S	S
O	E	R

Nous avons trouvé :

3 lettres : 5 mots

4 lettres : 11 mots

5 lettres : 6 mots

6 lettres : 6 mots

7 lettres : 1 mot

Et vous ?

Louis CM2 et Kamille CE2

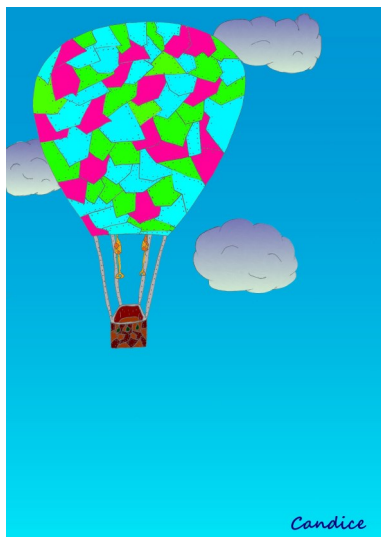
CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

Une élève découvre l'école polonaise

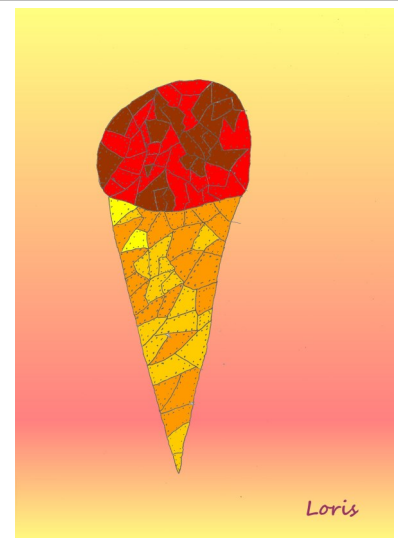
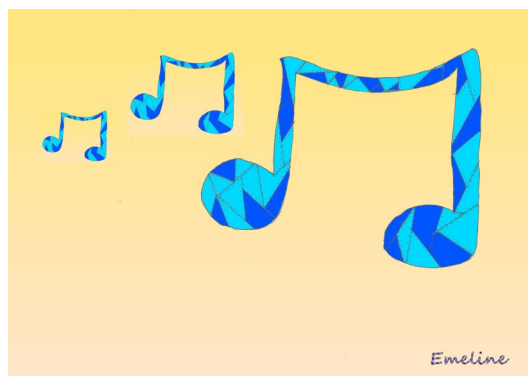
Pendant les vacances scolaires de février, je suis allée en Pologne, c'est le pays de ma maman. Mes cousins n'avaient pas de vacances, alors j'ai décidé d'aller à l'école avec eux pendant une semaine. Je suis allée dans la classe 4 b (CM2). Là-bas on appelle autrement les classes : l'école primaire de 1 jusqu'à 6 ensuite gymnasium (collège) et le lycée ou technikum. Dans "ma" classe il y avait 24 enfants, (filles et garçons). Ils étaient très accueillants, je me suis fait plein de copines. L'école commençait à 7h30 et finissait vers midi ou 13h. Les cours de 45 min étaient séparés par une récréation de 5, 10, 15 ou 20 minutes, mais la récréation n'était pas dehors, elle était dans les larges couloirs. Dans l'école, il y a un magasin où les élèves peuvent acheter quelque chose à manger pour la récréation. On change nos chaussures (pas des chaussons) mais des chaussures propres. Ils ont un cours de musique et de religion aussi.

Les notes chez nous, c'est 20/20 ou 10/10 et bien là-bas, c'est 1 ou 1+ jusqu'à 6+. Ils ont une grande salle de sport, les garçons et les filles ont leur entraîneur et leurs vestiaires pour se changer. Mais ce n'est pas aussi libre qu'à l'école de Vesancy : on reste assis sur notre chaise et on va au tableau quand le professeur nous appelle. J'ai adoré participer aux activités avec les autres élèves. J'en étais très contente, c'était une bonne expérience.

Candice CM2



Arts



A l'école, une fois par semaine, nous avons arts. En ce moment, le thème de nos dessins est la révolution industrielle du 19^{ème} siècle et l'architecture comme la Tour Eiffel.

Le but, c'est de faire un dessin d'une chose qui n'est pas pour de vrai en métal, par exemple : une montgolfière, une note de musique et de lui donner un aspect métallique avec des rivets comme autrefois.

Émeline et Candice CM2

Saumon grillé et sa sauce aux morilles

Ingrédients (4 personnes)

2 filets de saumon 400g chacun environ
25g de morilles séchées
1 échalote
30g de beurre
20cl de crème fraîche
1 cs de jus de citron
sel et poivre
25cl d'eau pour trempage des morilles



Préparation

Laisser tremper 1/2h dans de l'eau bouillante les **morilles**. Peler l'échalote et la hacher finement. Faire fondre dans une casserole 20g de beurre et faire blondir l'échalote. Égoutter les morilles et conserver le liquide. Les hacher grossièrement et les ajouter aux échalotes et cuire à feu doux 3 mn. Filtrer l'eau de trempage et en arroser les morilles puis laisser mijoter 15 mn.

Pendant la cuisson allumer le gril du four. Saler et poivrer les filets de **saumon** côté chair et les déposer dans un plat à four, très plat, côté peau dessous. Glisser le plat à 10 cm du grill et cuire 3 mn. Retirer le poisson du plat et beurrer ce dernier avec le beurre restant. Reposer le poisson côté peau dessus et rajouter le jus de citron. Faire cuire le poisson sous le gril jusqu'à ce que la peau soit noire et boursouflée.

Finir la **sauce** en ajoutant la crème fraîche, saler, poivrer et laisser mijoter 5 mn de plus.

Lorsque le poisson est cuit, retirer la peau, mettre les filets sur le plat de service les arroser de jus de cuisson et les napper de sauce.

Accompagner d'un riz blanc et d'asperges vertes.

